

ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e d'édition, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, session 2023

Le président de l'Ecole normale supérieure de Lyon

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e d'édition, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, au titre de l'année 2023 :

Monsieur GUYON Régis, professeur certifié hors classe, président, Ens de Lyon, Lyon.

Madame BERTHELIER Ingrid, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Lyon 2, Lyon.

Madame DEMURGER Sylvie, dr, Centre national de la recherche scientifique Lyon, Lyon.

Monsieur MANSIER Thomas, igr, suppléant, Ens de Lyon, Lyon.

Fait à Lyon, le 17/08/2023


Pour le président de l'ENS de Lyon
et par délégation
le directeur général des services
L'asid HAMMOUD